## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Baume du Canada

Code Produit : 20 128 25 - Educachim
: 910 265 - Sciencethic
Marque : Educachim
No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.
No.-CAS : 8007-47-4

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour diagnostique in vitro, Réactif pour analyses

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SCIENCETHIC
32 ROUTE DE ROUEN
27930 NORMANVILLE
+33 (0) 232 230 230
jecontacte@sciencethic.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables, (Catégorie 3) — H226: Liquide et vapeurs inflammables.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Pictogramme

Mention d'avertissement Attention

| | |
|---|---|
| Mentions de danger | |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Conseils de prudence | |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | aucun(e) |

**Etiquetage Réduit (<= 125 ml)**

Pictogramme

| | |
|---|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | aucun(e) |
| Conseils de prudence | aucun(e) |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | aucun(e) |

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Informations toxicologiques:
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1 Substances

No.-CAS : 8007-47-4

No.-CE : 232-362-2

Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux**
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation**
En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

**En cas de contact avec la peau**
En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

**En cas de contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

**En cas d'ingestion**
En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**
Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche

**Moyens d'extinction inappropriés**
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La nature des produits de décomposition n'est pas connu.
La nature des produits de décomposition n'est pas connu.
Combustible.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

### 5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### 5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Mesures d'hygiène**
Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.
Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage**
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

**Classe de stockage**
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**
Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

**Protection de la peau**
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.
Contact total
Matériel: Caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0,11 mm
Délai de rupture: 480 min
Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.
Contact par éclaboussures
Matériel: Caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0,11 mm
Délai de rupture: 480 min
Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

**Protection du corps**
Tenue de protection antistatique ignifuge.

**Protection respiratoire**
Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.Type de Filtre recommandé: Filtre de type ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| a) | État physique | visqueux |
| b) | Couleur | beige |
| c) | Odeur | Donnée non disponible |
| d) | Point de fusion/point de congélation | Donnée non disponible |
| e) | Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| f) | Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible |
| g) | Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Donnée non disponible |
| h) | Point d'éclair | 39 °C |
| i) | Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| j) | Température de décomposition | Donnée non disponible |
| k) | pH | Donnée non disponible |
| l) | Viscosité | Viscosité, cinématique: Donnée non disponible<br>Viscosité, dynamique: Donnée non disponible |
| m) | Hydrosolubilité | Donnée non disponible |
| n) | Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| o) | Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| p) | Densité | env.0,98 gcm3 à 20 °C |
| | Densité relative | Donnée non disponible |
| q) | Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| r) | Caractéristiques de la particule | Donnée non disponible |
| s) | Propriétés explosives | Donnée non disponible |
| t) | Propriétés comburantes | Donnée non disponible |

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

**10.2 Stabilité chimique**
La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Possibilité de réactions violentes avec :
Oxydants forts

**10.4 Conditions à éviter**
Chauffage.

**10.5 Matières incompatibles**
Donnée non disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux**
En cas d'incendie : voir section 5

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**
DL50 Oral(e) - Rat - > 5.000 mg/kg
Symptômes: Nausée
Remarques: (RTECS)
Inhalation: Donnée non disponible
DL50 Dermale - Lapin - > 5.000 mg/kg
Remarques: (RTECS)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**
Donnée non disponible

**Cancérogénicité**
Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction**
Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Danger par aspiration**
Donnée non disponible

**11.2 Information supplémentaire**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

| | |
|---|---|
| Evaluation | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |

D'autres propriétés dangereuses ne sont pas à exclure, mais peu probables en cas d'utilisation correcte.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**
Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**
Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

| | |
|---|---|
| Evaluation | : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |

**12.7 Autres effets néfastes**
Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local et chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1993 IMDG: 1993 IATA: 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Canada balsam)
IMDG: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Balsams, Canada)
IATA: Flammable liquid, n.o.s. (Balsams, Canada)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | | |
|---|---|---|
| Code de restriction en tunnels | : | (D/E) |
| Information supplémentaire | : | Donnée non disponible |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

**Législation nationale**

| | | |
|---|---|---|
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. | P5c | LIQUIDES INFLAMMABLES |

**Législation nationale**
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

**Autres réglementations**
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnespratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC
- Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température dedécomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existantsen Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les
Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sciencethic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.